

PERIGNY, le 26 juillet 2005

INSTALLATIONS CLASSEES

CARRIERES

demandes de changement d'exploitant

Sté Granulats de Charente Maritime (GCM)

Rapport de l'Inspection des Installations Classées,

La Société GCM (Granulats de Charente Maritime) a été créée le 1^{er} janvier 2005, avec participation à parts égales des sociétés COLAS Sud-Ouest et SCREG Sud-Ouest, elles-mêmes filiales du groupe BOUYGUES, pour prendre en charge l'exploitation, sur l'ensemble du département de Charente Maritime, les carrières précédemment exploitées par ces groupes ou leurs filiales :

- Société des Carrières d'Exideuil - (SCREG)
- Société CTP (COLAS)
- Société Carrière de St Sornin (SCREG).

Les exploitations concernées par ce changement d'exploitant sont les carrières de :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| - St Porchaire | "Fief du Milieu" |
| - Grézac | "Longchamp" |
| - Trizay | "Terres de Champigny" |
| - St Sornin | "Gratte Chat" |
| - Guitinières | "Le Touzinard" |
| - St Sauveur d'Aunis | "Porte-Fâche" |
| - St Agnant | "Le Moulin de l'Angle" |
| - Echillais | "Les Galaudries". |

Chaque demande, signée par MM. Philippe DURAND et Patrick GUENOLE, co-gérants de cette nouvelle société, est accompagnée :

- d'une notice relative aux capacités techniques et financières du demandeur
- d'un acte de cautionnement solidaire produit par un établissement bancaire
- d'un document justifiant de la maîtrise foncière des terrains intéressés.

Ces demandes sont conformes aux dispositions de l'article 23.2 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977.

En conséquence, je propose à la Commission des Carrières de donner un avis favorable à ces changements d'exploitant qui doivent faire l'objet, pour chaque carrière concernée, d'un arrêté complémentaire pris en application de l'article 18 du décret susvisé.

ci-joint, projets d'arrêtés préfectoraux.